

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 2 - Architecte



#### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : m.duchesne

<https://www.cadre21.org/membres/m-duchesne-ss-f-com>

Date d'obtention : 2020-10-15 21:02:21

# Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement, je dois me demander si l'intégrité d'un de mes élèves est en cause pour prendre la décision d'utiliser ou non la méthode Sexto.

Deuxièmement, je dois toujours me demander si c'est un acte impulsif ou malveillant.

Je dois toujours m'assurer de remplir le questionnaire pour toutes les personnes impliquées.

Je ne dois pas oublier de confisquer les appareils.

Finalement, le service de police doit être appelé quand l'événement impulsif est terminé d'être traité dans mon école ou lorsque je suis rendu convaincue en remplissant les questionnaires avec le ou les témoins et la ou les victimes que c'est un acte malveillant (le faire avant de rencontrer le présumé accusé).

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Après avoir lu et complété le niveau explorateur, j'avais saisi plusieurs éléments qui m'ont permis de bien répondre aux questions. Par contre, j'ai retenu qu'un parent qui dénonce un événement qui implique son jeune, mais avec un événement qui semble à l'extérieur de mon école ne doit pas m'amener à intervenir. De plus, pour un acte qui semble malveillant selon les données recueillies, je dois confisquer l'appareil et appeler immédiatement le service de police sans interroger le présumé coupable. De plus, j'ai retenu au badge architecte, que le service de police devait être informé de toutes situations survenues dans mon école. Même pour un acte impulsif qui se règle en suivant la méthode Sexto, à la fin du protocole, je dois informer le service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour avoir vécu quelques situations depuis mon entrée en poste à la direction de mon établissement, les versions de chaque individu ne sont pas toujours identiques comme dans les mises en situation de ce badge. Il faut parfois user de beaucoup de doigté et interroger plusieurs personnes avant de découvrir la vérité. Quand les parents se mêlent de la situation, appellent la direction et prennent partie pour l'un ou l'autre des jeunes, ça rend le tout un peu plus compliqué. Finalement, les sextos se lient parfois à des histoires d'intimidation par la suite. Ce sont souvent des dossiers délicats qui s'étirent, mais je crois que la méthode Sexto appliquée en tout temps de manière uniforme nous donnera un bon coup de main dans notre établissement.